

Information Collective VAE

Information générale commune
à toutes les cibles du plan de
communication

Le contexte de l'entreprise X

Brève présentation des éléments du diagnostic réalisé ayant conduit à lancer une opération collective de VAE

Quelques exemples proposés à détailler :

- Evolution des technologies et des compétences de la famille métiers ciblée
- Adaptation de fait des salariés de la famille métiers ciblée
- Recrutement initial des salariés de la famille métiers ciblée, issus de cursus de formation initiale hétérogènes, en décalage avec le métier exercé
- Nécessité de lisibilité des compétences des salariés d'une famille métiers, en vue d'en faire évoluer vers d'autres métiers connexes, dans le cadre d'une mobilité horizontale ou verticale

Présentation de la population concernée

Quelques exemples à détailler :

- Intitulé des emplois concernés
- Caractéristiques de la population : niveau et formation initiale, ancienneté dans l'emploi, nombre d'hommes/femmes, âge moyen etc..
- Nombre maximum de collaborateurs(rices) concerné(e)s par le projet

Les motivations/enjeux de l'entreprise X à s'inscrire dans un projet collectif de VAE

En fonction des principaux enjeux identifiés sur le site VAE.GOUV.FR, déclinez les différents effets escomptés de votre entreprise.

Quelques exemples :

- motiver, valoriser une famille métiers,
- actualiser les compétences afin de contribuer à une
- amélioration de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- développer l'employabilité de nos salarié(e)s,
- sécuriser les mobilités professionnelles,
- améliorer la compétitivité de notre entreprise,
- optimiser le cahier des charges du plan de formation de l'entreprise...

Les avantages pour les collaborateurs(rices)

En fonction des principaux enjeux de votre entreprise, identifiez quels pourraient être les motivations/avantages pour vos salarié(e)s à entrer dans une démarche de VAE.

Quelques exemples :

- Pouvoir obtenir une certification reconnue dans l'entreprise et sur le marché de l'emploi en correspondance avec leurs activités réellement exercées,
- se sentir reconnu personnellement, professionnellement et socialement,
- gagner en confiance et en motivation,
- faire le point sur sa carrière,
- inscrire la VAE dans un projet professionnel d'évolution et de sécurisation des parcours,
- identifier ses compétences de façon formelle,
- bénéficier de l'appui de son entreprise
- etc...

Rappel des principes généraux de la VAE

- Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales.
- La VAE a pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, **enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles** prévu par l'article L. 335-6 du code de l'éducation.
- Sont prises en compte l'ensemble des expériences, issues d'une activité salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, en continu ou non, d'une durée minimale de 3 ans et en rapport direct avec la certification visée.
- Elle repose sur une **démarche volontaire** et le **consentement** du candidat
- Les informations demandées au bénéficiaire d'une action de validation des acquis de l'expérience présentent un lien direct et nécessaire avec l'objet de la validation.
- C'est **une alternative d'accès à la certification** sans passer systématiquement par une formation.

Présentation du projet (1/2)

- Justification du choix des certifications retenues suite à l'analyse des emplois et compétences
- Présentation des éléments du cahier des charges (durée du projet, description détaillée des étapes et échéancier, composition de l'équipe projet, modalités d'accompagnement, présentation d'un prestataire externe éventuel et la nature de son intervention, etc.)
- Présentation du formulaire d'inscription (cerfa) uniquement lors des informations collectives destinées à la cible de salarié(e)s et à l'équipe projet

Le document est téléchargeable sur le site VAE.GOUV.FR

Présentation du projet (2/2)

● Présentation des engagements de votre entreprise

- Les garanties vis-à-vis des candidats (exemples : pas de perte d'emploi, pas d'incidence négative sur l'évolution de carrière liée au résultat obtenu, confidentialité, mobilisation de moyens pour faciliter la démarche des candidats, l'accompagnement et ses limites)
- Ce que vous ne garantissez pas (exemple : le passage de plusieurs sessions de validation en cas d'échec ou de validation partielle doit être abordé et éventuellement limité selon vos ressources, éventuellement la promotion ou l'augmentation de salaire systématique après obtention de la certification etc..)
- Les moyens mis à disposition du candidat par votre entreprise (plan de formation, période de professionnalisation, mobilisation du CPF, congé VAE et éventuellement autre congé accordé (durée), nature de l'accompagnement (durée et périmètre pendant la démarche et post VAE), prise en charge des sessions de validation, éventuellement de sessions d'entraînements préalables, d'une formation complémentaire post VAE etc...)
- La durée des engagements est liée à des conditions d'inscription dans un délai limité à définir et fait l'objet d'un engagement mutuel de principe formalisé.

Information Collective VAE

Présentation du projet à l'équipe projet,
aux IRP et à l'encadrement de direction

Déroulement chronologique

- du rôle de tous les acteurs du projet (fonction RH, ligne managériale), y compris les acteurs externes (certificateur(s), organisme accompagnateur si différent du certificateur)
- et de leurs tâches respectives (qui fait quoi, quand, comment)

Détail du financement du projet et coût global prévisionnel

Ingénierie financière

- par type de prestation (exemples : frais d'ingénierie de projet, frais d'appui/conseil en amont de la demande de VAE, d'accompagnement, d'inscription aux sessions de validation, sessions entraînement et formations complémentaires éventuelles, frais de représentation à une session de validation, frais de déplacement...)
- par type de contribution au titre de la formation professionnelle (plan de formation, congé VAE, période de professionnalisation...)